

Analyse par phase

• Qu'est-ce qui était prêt et a servi ? Qu'est-ce qui a manqué au moment voulu ?

La diffusion des fiches réflexes, les échanges entre services ainsi que les mesures de premier niveau ont permis d'informer les personnels et d'apporter des réponses partielles à la situation. Les fiches canicule prévoyaient notamment l'information des familles, la surveillance des températures, l'adaptation des activités, la limitation de l'exposition à la chaleur et l'utilisation des équipements disponibles.

Dans plusieurs communes, les écoles ont reçu des ventilateurs qui n'étaient pas présents en 2025. Certaines disposaient d'une salle climatisée et quelques collectivités ont mis à disposition des locaux climatisés. Pour FO, ces accueils externalisés ne constituent toutefois pas une réponse scolaire à la canicule. Ils peuvent répondre ponctuellement à un impératif de protection contre la chaleur, mais génèrent d'autres difficultés d'organisation et ne règlent pas la question de l'adaptation des locaux scolaires.

Plusieurs éléments essentiels ont manqué :

- un plan départemental de mise aux normes thermiques des bâtiments ;
- une stratégie de rafraîchissement ou de climatisation des locaux ;
- des seuils de température opérationnels associés à des mesures obligatoires ;
- des moyens matériels permettant une aération efficace des locaux ;
- du matériel de mesure disponible dans tous les établissements ;
- un plan départemental de gestion graduée tenant compte de la durée de l'épisode de chaleur ;
- un suivi sanitaire structuré des personnels et des élèves exposés.

À notre connaissance, aucun bâti scolaire du département n'est aujourd'hui totalement adapté à un épisode de vigilance rouge prolongé. Les écoles, collèges et lycées ont été durablement impactés par l'absence ou l'insuffisance des équipements de protection contre la chaleur.

Les dotations en matériel ont été très variables selon les territoires. Certains établissements ne disposaient pratiquement d'aucun moyen de protection (Arthez-de-Béarn, Sedzère, Saint-Jean-de-Luz Aice Errota, Stanislas-Lavigne à Pau, Lahonce...). Dans les autres établissements, les équipements disponibles se sont souvent révélés insuffisants au regard de l'intensité et de la durée de l'épisode.

Le renvoi d'une partie des décisions au niveau communal a également créé des inégalités de traitement. Certaines communes ont décidé de fermer des établissements toute la journée ou durant les après-midis les plus chauds, tandis que d'autres ont maintenu l'accueil malgré des températures comparables. Cette situation a conduit à des réponses très différentes face à un même risque sanitaire.

FO estime que l'absence de seuils de référence, d'outils de vérification harmonisés et de consignes précises concernant les modalités de mesure des températures constitue une faiblesse majeure du dispositif. La gestion d'un épisode caniculaire ne peut reposer uniquement sur des appréciations locales ; elle doit s'appuyer sur des indicateurs communs permettant de déclencher des mesures graduées et adaptées.

Pallier les manques matériels : une réponse qui a atteint ses limites

Les fiches d'action reposent largement sur des mesures compensatoires : fermeture des volets, abaissement des stores, utilisation de ventilateurs, recherche de locaux plus frais, maintien des activités à l'ombre, limitation des activités physiques ou adaptation des horaires.

Cependant, ces mesures supposent l'existence de moyens matériels en état de marche qui font souvent défaut. Dans certains établissements, il n'existe ni stores efficaces, ni volets, ni ventilateurs en nombre suffisant, ni salle fraîche, ni local climatisé, ni espace adapté permettant de protéger durablement les personnels et les élèves. Dans ces situations, les mesures préconisées deviennent difficilement applicables et les fiches d'action conduisent principalement à constater l'inadaptation des locaux à l'accueil des usagers pendant les épisodes de chaleur extrême.

Par ailleurs, les procédures prévoient que les directeurs et chefs d'établissement signalent les difficultés rencontrées à leur hiérarchie ou aux collectivités compétentes. Pourtant, aucun outil départemental de suivi consolidé des remontées de terrain ne semble avoir été mis en place. Les établissements sont invités à faire remonter les difficultés, les températures relevées (sans thermomètre) ou les besoins matériels, mais les modalités de traitement de ces signalements ne sont pas identifiées.

Aucune procédure clairement définie ne précise les suites à donner lorsque les demandes restent sans réponse ou lorsque les mesures nécessaires ne peuvent être mises en œuvre dans des délais compatibles avec la protection de la santé. Le signalement ne peut pourtant constituer une fin en soi. Il ne suffit pas de constater un problème pour que celui-ci soit résolu.

FO considère que lorsqu'un établissement signale des températures excessives, l'impossibilité d'appliquer les mesures de prévention recommandées, des atteintes à la santé ou des malaises, l'absence de réponse ou de mesure corrective dans un délai raisonnable doit conduire à une réévaluation immédiate des conditions d'accueil et au déclenchement de mesures de protection renforcées pouvant aller jusqu'à la fermeture temporaire des locaux.

Les fiches d'action font reposer une part importante de la gestion du risque sur les capacités d'adaptation des équipes locales afin de compenser des insuffisances matérielles et structurelles. Leur mise en œuvre a nécessité un engagement considérable de l'ensemble des acteurs : personnels territoriaux, gestionnaires, services de circonscription, directeurs d'école, chefs d'établissement, enseignants et personnels d'éducation.

FO tient à souligner qu'il ne s'agit pas d'opposer les décideurs aux acteurs de terrain. L'épisode a au contraire révélé une mobilisation remarquable à tous les niveaux. Chacun a cherché à trouver des solutions, souvent dans l'urgence, avec les moyens dont il disposait. Cependant, cette mobilisation collective ne pouvait, à elle seule, compenser durablement l'insuffisance des équipements et l'inadaptation de nombreux bâtiments scolaires.

Cette situation s'est traduite par une souffrance largement partagée. Les personnels chargés de protéger les élèves étaient eux-mêmes exposés aux fortes chaleurs et soumis à une charge mentale importante liée à la gestion quotidienne des difficultés. Beaucoup ont eu le sentiment de devoir assumer des responsabilités croissantes sans disposer des moyens matériels nécessaires pour garantir pleinement la sécurité et la santé de tous.

L'engagement exceptionnel des personnels a permis de limiter les conséquences de l'épisode caniculaire, mais il ne peut constituer à lui seul une réponse pérenne à des phénomènes climatiques

appelés à se reproduire. L'adaptation du bâti scolaire et la mise en place de procédures opérationnelles doivent permettre que la protection des élèves et des personnels ne repose plus principalement sur la seule capacité des équipes à pallier les manques existants.

Ces mesures peuvent être relativement efficaces lors d'un épisode bref. En revanche, elles montrent rapidement leurs limites lors d'une canicule durable, lorsque les bâtiments accumulent la chaleur jour après jour et ne parviennent plus à se refroidir pendant la nuit. Ainsi, recommander l'aération nocturne des locaux n'a de sens que lorsque les températures extérieures permettent réellement leur refroidissement et qu'il y a des personnels travaillant sur ces horaires pour réaliser l'aération tout en assurant la surveillance.

L'épisode de chaleur a ainsi démontré que les dispositifs d'adaptation actuels permettent de faire face à une situation ponctuelle mais ne constituent pas une réponse adaptée à des épisodes de canicule extrême et prolongée. Il met en lumière la nécessité d'investissements structurels dans le bâti scolaire ainsi que la mise en place de critères objectifs de décision permettant de protéger effectivement les personnels et les élèves lorsque les mesures compensatoires ne suffisent plus.

À quel endroit l'information a-t-elle ralenti ou s'est-elle perdue ?

La principale difficulté n'a pas résidé dans la diffusion des consignes, mais dans la prise en compte des remontées du terrain et dans l'adaptation des mesures au fil de l'évolution de la situation. La priorité accordée à l'accueil scolaire des élèves, sans considération suffisante des conditions réelles d'accueil dans les écoles, s'est faite au détriment de la protection des personnels et des élèves.

Les fiches SST illustrent ce décalage entre les signalements remontés par les écoles et les décisions prises. À Pau, plusieurs écoles (Stanislas-Lavigne, Gaston-Phoebus, Marie-Curie, Bouillorce, Trianon, Henri-IV, Les 4 Coins du Monde) ont communiqué des relevés de température dépassant 30 °C dès le matin et effectué des signalements faisant état d'atteintes à la santé : maux de tête, nausées, vertiges, malaises, vomissements, épisodes de fièvre, crises d'asthme, évacuations médicales ou arrêts de travail. Malgré ces remontées, il a été demandé aux familles de scolariser leurs enfants le matin, alors même que les températures étaient déjà difficilement supportables et que l'augmentation du nombre d'élèves accueillis risquait d'aggraver encore les conditions d'accueil.

Cette situation ne s'est pas limitée à Pau. Des signalements comparables ont été effectués dans plusieurs autres communes et écoles, notamment à Bayonne (école Malégarie), Saint-Jean-de-Luz (Aice Errota), Saint-Castin, Sedzère, Arros-de-Nay, Lestelle-Bétharram, Bidart ou encore Ger. Ces fiches SST mettent en évidence le maintien de l'accueil dans des locaux inadaptés aux fortes chaleurs, dans des conditions fortement dégradées pour les personnels comme pour les élèves.

Les 60 fiches SST recensées ne reflètent toutefois qu'une partie de la réalité. Elles correspondent uniquement aux signalements effectivement consignés, alors que de nombreuses difficultés rencontrées sur le terrain n'ont pas fait l'objet d'une déclaration SST. L'ampleur réelle des atteintes à la santé et des difficultés d'accueil apparaît donc vraisemblablement supérieure à celle documentée par les seuls signalements disponibles.

Pour FO, l'amélioration du suivi des personnels et des élèves constitue une condition indispensable à une prise de décision fondée sur des éléments objectifs. Dès les premières alertes météorologiques, il convient d'informer les personnels et les familles afin que les personnes vulnérables puissent s'identifier et connaître les mesures de protection auxquelles elles peuvent prétendre. Comme le rappelle le ministère de la Santé, « afin de protéger les populations des impacts sanitaires liés aux vagues de

chaleur, il importe dans un premier temps d'identifier les personnes fragiles et celles surexposées [...] puis de mettre en place des mesures de protection collective ».

Les personnes fragiles	Les populations surexposées
• Les personnes âgées, avec une vulnérabilité dès 65 ans et une grande vulnérabilité à partir de 75 ans ; • Les enfants en bas âge, avec une grande vulnérabilité avant 2 ans et une vulnérabilité entre 2 et 6 ans ; • Les femmes enceintes ; • Les personnes atteintes de maladies chroniques, en particulier en cas de pathologies cardiovasculaires, rénales, urinaires, respiratoires, neurodégénératives, endocriniennes et/ou mentales ; • Les personnes dépendantes à l'alcool et/ou aux drogues ; • Les personnes prenant certains médicaments pouvant majorer les effets de la chaleur ou gêner l'adaptation de l'organisme à la chaleur ; • Les personnes en situation de handicap ; • Les personnes atteintes d'obésité. À noter que l'isolement rend plus à risque les personnes fragiles	• Les personnes sans abri ou vivant en bidonvilles ou en squats ; • Les travailleurs surexposés en raison de leurs conditions de travail à l'extérieur ou dans une ambiance chaude à l'intérieur, des contraintes horaires aux heures les plus chaudes de la journée et/ou avec des tenues de travail chaudes ; • Les habitants de logements mal isolés ; • Les gens du voyage vivant dans des aires d'accueil ou en errance ; • Les scolaires ; • Les personnes détenues ; • Les festivaliers et spectateurs de manifestations sportives et/ou culturelles exposées à la chaleur ; • Les sportifs pratiquant en extérieur ou intérieur mal ventilé/non climatisé, en particulier sans encadrement lorsqu'ils sont peu entraînés.

« Afin de protéger les populations des impacts sanitaires liés aux vagues de chaleur, il importe dans un premier temps d'identifier les personnes fragiles et celles surexposées en vue de les sensibiliser aux gestes à adopter pour se protéger individuellement et protéger leurs proches et, dans un second temps, de mettre en place des mesures de protection collective

(informations provenant du ministère de la santé) »

Or, dans le milieu scolaire, particulièrement exposé aux fortes chaleurs, plusieurs outils de suivi ont fait défaut :

- une information individuelle et systématique de l'ensemble des personnels sur l'évolution de la situation, les consignes applicables, les mesures de protection et les dispositifs destinés aux personnels vulnérables ;
- une diffusion plus large des informations transmises aux directeurs et chefs d'établissement, notamment par leur publication dans les canaux habituels de communication ;
- une enquête départementale conduite au fil des jours afin de suivre le ressenti des personnels et l'évolution des atteintes à la santé (maux de tête, nausées, vomissements, malaises, etc.).

Alors qu'une enquête a été réalisée sur la présence des élèves, aucune démarche comparable n'a porté sur les conditions de travail et l'état de santé des personnels.

Une mesure permettant aux personnels vulnérables aux fortes chaleurs de bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence a été décidée. En revanche, aucune diffusion écrite à l'ensemble des personnels n'a été portée à notre connaissance. L'absence de formalisation écrite a pu limiter la connaissance de ce dispositif par les personnels concernés et, par conséquent, son application effective au sein des établissements.

Plusieurs fiches SST permettent d'interroger les modalités de diffusion et d'accompagnement de cette mesure. Ainsi, un personnel victime d'un malaise dès le lundi dans son établissement était encore présent le vendredi et signalait de nouvelles atteintes à sa santé dans une fiche SST. D'autres personnels, victimes de malaises à leur domicile et placés en arrêt de travail par leur médecin, n'ont pas bénéficié d'une ASA alors même qu'ils semblaient relever potentiellement des situations visées par le dispositif.

Ce retour d'expérience met en évidence l'intérêt d'une information formalisée et partagée avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les services de médecine de prévention et de santé au

travail. Une telle organisation faciliterait l'orientation des personnels vers les dispositifs existants et permettrait, lors de futurs épisodes climatiques exceptionnels, une mise en œuvre plus homogène des mesures de protection. Les réponses apportées aux fiches SST pourraient également être l'occasion de rappeler systématiquement les dispositifs mobilisables par les personnels concernés.

• Une décision a-t-elle été prise trop tard, ou au mauvais niveau ?

FO considère que la principale difficulté réside dans l'absence de critères décisionnels prédéfinis fondés sur des seuils de température, des indicateurs sanitaires ou des conditions réelles d'exposition. Plus que les décisions elles-mêmes, ce sont les indicateurs sur lesquels elles s'appuient qui mériteraient d'être revus afin que les mesures prises soient davantage adaptées aux réalités du terrain.

FO rappelle que l'INRS retient comme repères de prévention 28 °C pour une activité physique et 30 °C pour une activité sédentaire. L'institut souligne que l'exposition à la chaleur peut provoquer des malaises, une déshydratation, un épuisement ainsi que des coups de chaleur pouvant être mortels. Pour FO, ces repères devraient constituer la base de seuils d'action clairement identifiés et partagés. Lorsque des températures atteignent ou dépassent durablement 30 °C dans les locaux, les conditions de maintien de l'activité devraient faire l'objet d'une réévaluation immédiate.

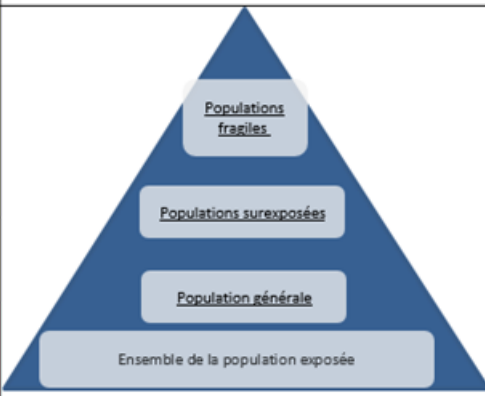
Dans plusieurs établissements, des températures supérieures à 30 °C ont été relevées pendant plusieurs jours consécutifs et des malaises ont été signalés alors que l'activité se poursuivait. L'exemple d'Arthez-de-Béarn est particulièrement marquant : une collègue a dû être évacuée aux urgences à la suite d'un malaise grave.

L'analyse des situations rencontrées montre également que la durée de l'exposition mérite d'être davantage prise en compte. Un bâtiment qui atteint 30 °C au premier jour d'un épisode caniculaire ne présente pas le même niveau de risque qu'un bâtiment qui demeure plusieurs jours consécutifs en situation de surchauffe.

Pour FO, les décisions d'adaptation, de réduction d'activité ou de fermeture devraient pouvoir s'appuyer sur des critères objectifs tels que :

- des seuils thermiques prédéfinis ;
- des indicateurs sanitaires (malaises, évacuations médicales, signalements SST, etc.) ;
- la durée cumulée de l'exposition à la chaleur.

FO considère également que le déclenchement d'une vigilance rouge devrait conduire à un changement de logique et de niveau de pilotage. À ce stade, l'enjeu ne relève plus uniquement de la continuité du service public d'enseignement ; la protection de la santé des personnels et des élèves devrait devenir prioritaire. Lorsque les conditions climatiques ne permettent plus d'assurer un enseignement dans des conditions compatibles avec la santé et la sécurité, une gestion départementale de crise devrait pouvoir prendre le relais afin de garantir des mesures harmonisées et protectrices.

Définitions	Vigilance météorologique correspondante	Populations susceptibles d'être impactées
Pic de chaleur	jaune	
Episode persistant de chaleur		
Canicule	orange	
Canicule extrême	rouge	

Cette réflexion s'inscrit dans un contexte où la majorité du bâti scolaire apparaît insuffisamment adaptée à des épisodes de chaleur extrême de plus en plus fréquents. Les difficultés observées dans certains bâtiments récemment construits ou rénovés interrogent également la prise en compte du confort thermique dans les choix architecturaux actuels.

FO réaffirme la nécessité d'engager un plan ambitieux d'adaptation des locaux scolaires afin de garantir des conditions d'accueil compatibles avec la santé, la sécurité et les apprentissages. Dans l'attente de ces adaptations indispensables, la protection de la santé des personnels et des élèves devrait constituer le principe directeur des décisions prises lors des épisodes de chaleur exceptionnelle.

Dans un tel contexte, l'objectif devrait être de réduire l'exposition à la chaleur, de prévenir les malaises et les atteintes à la santé et d'éviter une saturation des services de soins. Lorsque les conditions sanitaires l'exigent, la fermeture préventive des établissements ou la suspension temporaire de l'accueil devraient pouvoir être envisagées comme des mesures de protection adaptées à une situation exceptionnelle et non comme des mesures de dernier recours.

Analyse des interfaces

• La concertation école / commune a-t-elle pu se faire en temps utile ?

Si la concertation entre les écoles et les communes a globalement permis de rechercher des solutions immédiates face à l'urgence (mise à disposition de ventilateurs, accès à des salles plus fraîches, adaptations ponctuelles des locaux ou des organisations), les réponses apportées ont été hétérogènes et souvent dépendantes des moyens matériels, humains et financiers dont disposait chaque collectivité.

La canicule a également révélé des difficultés plus anciennes déjà bien identifiées dans de nombreux établissements : bâtiments très vitrés, absence de protections solaires efficaces, impossibilité de créer des courants d'air, défaut de végétalisation ou encore locaux connus depuis plusieurs années pour leur inconfort thermique.

La question posée n'est donc pas seulement celle de la gestion de crise mais également celle de l'anticipation. Les difficultés rencontrées résultent en partie d'une prise en compte insuffisante du risque chaleur lors des projets de construction, de rénovation ou d'aménagement des bâtiments scolaires. Les

épisodes de fortes chaleurs devraient désormais être intégrés de manière systématique aux choix architecturaux et aux programmes de travaux.

Cet épisode met également en lumière une difficulté récurrente rencontrée par de nombreuses écoles et établissements : les demandes de travaux, les signalements relatifs aux conditions d'accueil ou les alertes portant sur la santé et la sécurité ne débouchent pas toujours sur des réponses ou sur des actions correctives dans des délais compatibles avec les enjeux de prévention.

De nombreux problèmes constatés pendant la canicule étaient déjà connus et avaient parfois été signalés de longue date. Le retour d'expérience souligne ainsi la nécessité de mieux tracer les demandes formulées par les écoles, de formaliser les réponses apportées et de prévoir un suivi effectif lorsque les difficultés signalées présentent un risque pour la santé ou la sécurité des personnels et des élèves.

Plus largement, cet épisode interroge la place accordée à la prévention dans le fonctionnement quotidien de l'institution. Les équipes sont fortement mobilisées par de nombreuses priorités pédagogiques et organisationnelles. Dans ce contexte, les questions de santé, de sécurité et de conditions de travail peinent parfois à trouver le temps, les moyens et la visibilité nécessaires. Pour FO, les épisodes climatiques extrêmes montrent au contraire la nécessité de placer davantage la protection des personnels et des élèves au cœur des politiques éducatives et des priorités de gestion.

• L'articulation DSDEN / EPLE - circonscriptions a-t-elle été lisible pour tous ?

Les échanges institutionnels ont eu lieu et les différents niveaux ont cherché à accompagner les écoles et les établissements. Néanmoins, le pilotage est resté largement fondé sur la capacité des acteurs locaux à trouver des solutions adaptées à leur contexte.

Cette organisation a conduit à des réponses très variables selon les territoires, les équipements disponibles et les possibilités offertes par les collectivités. Les solutions mises en œuvre ont souvent reposé sur des adaptations locales : prêts de ventilateurs, changements de salles, regroupements d'élèves, lieux de repli ou réorganisation des emplois du temps.

Cette mobilisation importante des équipes a permis de répondre à l'urgence mais elle a également montré les limites d'une gestion reposant principalement sur les ressources disponibles localement. Lorsque les températures deviennent durablement incompatibles avec l'activité scolaire normale, les décisions gagneraient à être davantage harmonisées et fondées sur des critères partagés à l'échelle départementale.

• La remontée du terrain a-t-elle permis de décider à temps ?

Les remontées du terrain ont permis d'identifier rapidement l'existence d'un problème majeur. Des enquêtes ont été réalisées dans certaines circonscriptions dès les premiers épisodes de chaleur afin de repérer les établissements les plus exposés.

Cependant, ces remontées semblent avoir davantage servi à documenter les difficultés rencontrées qu'à alimenter un suivi sanitaire consolidé susceptible d'éclairer les décisions. Pour FO, les signalements SST, les relevés de température et les atteintes à la santé devraient constituer des indicateurs d'aide à la décision au même titre que les données de fréquentation ou les prévisions météorologiques.

Quelles améliorations ou actions pourraient être envisagées ?

Faire de la canicule une question de santé publique

L'un des principaux enseignements de cet épisode est que les vagues de chaleur extrême ne peuvent plus être appréhendées uniquement comme une difficulté d'organisation scolaire.

La priorité devrait être accordée à la protection de la santé des personnels et des élèves. Les décisions gagneraient à s'appuyer sur :

- des indicateurs sanitaires ;
- des seuils thermiques partagés ;
- la durée cumulée de l'exposition ;
- l'état réel du bâti.

Au-delà de certains seuils ou en cas de vigilance rouge, une gestion départementale coordonnée devrait pouvoir prendre le relais afin de garantir des réponses homogènes sur l'ensemble du territoire.

Adapter durablement les bâtiments scolaires

L'épisode démontre les limites de bâtiments souvent inadaptés aux fortes chaleurs et l'ampleur des investissements qui doivent être faits

FO réaffirme la nécessité :

- d'un plan pluriannuel de rénovation thermique ;
- de la correction des défauts d'aération identifiés ;
- du développement de protections solaires extérieures ;
- de la végétalisation autour des écoles et dans les écoles sans que cela n'entre en concurrence avec les lieux nécessaires aux activités motrices et sportives ce qui nécessite des espaces extérieurs très importants
- de solutions de rafraîchissement adaptées aux bâtiments les plus exposés ;
- de la priorisation des établissements les plus vulnérables.
- De moyens indispensables pour que la jeunesse et l'éducation soient une priorité

Renforcer la prévention

FO préconise également :

- l'intégration systématique du risque chaleur dans les DUERP ;
- l'identification des personnels vulnérables avant les épisodes caniculaires ;
- un suivi sanitaire quotidien lors des épisodes prolongés ;
- l'association des représentants des personnels à l'élaboration et à l'évaluation des dispositifs de gestion de crise comme cela a été fait.
- une meilleure diffusion des dispositifs de protection existants auprès des personnels et des services médicaux.

Examens nationaux

L'épisode de juin 2026 montre la nécessité d'intégrer pleinement le risque chaleur dans l'organisation des examens nationaux.

S'agissant du brevet, les aménagements retenus se sont principalement appuyés sur l'idée que les épreuves se déroulaient le matin. Or les remontées du terrain montrent que dans de nombreux établissements les locaux étaient déjà en surchauffe dès le début de la journée. Les conditions de composition ont ainsi pu être fortement dégradées pour les candidats comme pour les personnels mobilisés.

Pour le baccalauréat, les mêmes difficultés ont été constatées lors des épreuves écrites et des oraux. Les solutions recherchées localement n'ont pas toujours permis de garantir des conditions satisfaisantes face à des bâtiments durablement exposés à la chaleur.

Au-delà des questions de santé et de sécurité, cette situation interroge le principe même d'égalité entre les candidats. Selon leur centre d'examen, leur salle de composition, leur horaire de convocation ou encore l'exposition thermique des locaux, les élèves n'ont pas tous composé dans les mêmes conditions. Or la chaleur, la fatigue, les difficultés de concentration, les maux de tête ou la déshydratation sont susceptibles d'affecter les performances des candidats.

FO considère que les examens nationaux ne peuvent garantir l'égalité de traitement des candidats lorsque certains composent dans des locaux maintenus à des températures acceptables tandis que d'autres passent les mêmes épreuves dans des salles dépassant largement les seuils de prévention recommandés.

Cette rupture d'égalité concerne également les personnels chargés de surveiller, d'organiser, de corriger ou de faire passer les oraux. Eux aussi ont parfois été exposés plusieurs jours consécutifs à des conditions incompatibles avec les exigences normales de leur mission.

Cet épisode invite à tirer les enseignements de situations déjà rencontrées lors de précédentes vagues de chaleur et qui se reproduisent pourtant. Les plans nationaux de gestion des examens devraient intégrer :

- l'identification préalable des centres les plus vulnérables ;
- des solutions de repli prédéfinies ;
- la mobilisation anticipée de locaux rafraîchis ou climatisés ;
- des critères objectifs permettant l'adaptation ou le déplacement des épreuves ;
- la priorisation des centres d'examen dans les programmes de rénovation thermique ;
- des critères nationaux permettant de garantir des conditions de composition équitables sur l'ensemble du territoire.

Le simple déplacement des épreuves aux premières heures de la journée ne peut constituer à lui seul une réponse adaptée lorsque les bâtiments demeurent en surchauffe pendant plusieurs jours consécutifs.

FO demande que les épisodes caniculaires soient désormais pleinement intégrés à la préparation des examens nationaux afin que la santé des candidats et des personnels, comme l'égalité de traitement entre tous les élèves, soient effectivement garanties. Plus jamais des examens ne doivent se dérouler dans des conditions susceptibles de compromettre à la fois la sécurité des personnes et l'équité de l'évaluation